Règlement des Championnats régionaux

Article 1

Les championnats se courent sur les régates suivantes :

CHAMPIONNAT DE MÉDITERRANÉE

CM1	11 et 12 octobre 2025	Fos
CM2	15 et 16 nov. 2025	Marseillan
CM3	24 et 25 janvier 2026	Antibes
CM4	28 février et 1er mars	Hyères
CM5	21 et 22 mars	St Raphaël.
CM6	4 et 5 avril	Sablettes
CM7	Dates à définir	Lieu à définir
CM8	8 au 10 mai	La Grande Motte

Pour la finale, les courses du samedi et du dimanche compteront. La remise des prix aura lieu le dimanche après les courses. Pas d'obligation d'être présent à la finale pour recevoir son lot.

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE

CA1	28 février et 1er mars	St Quay Portrieux
CA2	4 et 5 avril	Préfailles
CA3	3 et 4 octobre	St Gilles Croix de Vie
CA4	14 et 15 novembre	SNO (finale)

Les points obtenus lors de la finale seront multipliés par 2. Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés.

La remise des prix aura lieu lors de la dernière régate. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix lors de la finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation.

CHAMPIONNAT DE MANCHE EST

ME1	28 février et 1er mars	Anneville
ME2	14 et 15 mars	L'Ailette
ME3	4 et 5 avril	Gravelines
ME4	11 et 12 avril	Poses
ME5	9 et 10 mai	Valenciennes
ME6	23 et 24 mai	Forêt d'Orient
ME7	19 et 20 septembre	Orléans
ME8	10 et 11 octobre	Lavacourt
ME9	21 et 22 novembre	Viry Chatillon

Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés.

Les coureurs seront récompensés selon leur place au championnat à condition d'avoir participé à 4 régates. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents à la remise des prix lors de la finale.

GE1	14 et 15 mars	L'Ailette
GE2	18 et 19 avril	Rastatt (All)
GE3	2 et 3 mai	Madine
GE4	23 et 24 mai	Forêt d'Orient
GE5	13 et 14 juin	Gérarmer
GE6	3 et 4 octobre	Plobsheim

La remise des lots se fera à l'issue de la dernière régate. Seront récompensés les premiers de chaque série et les autres lots seront attribués par tirage au sort parmi les coureurs ayant participé à au moins 3 régates et présents le jour de la remise des lots

Article 2

Un nombre de points est attribué à chaque barreur selon le barème ci-dessous, en fonction du classement définitif de chacune des régates. Sera considéré comme classé, un coureur ayant confirmé son inscription et ayant participé à au moins une manche de la régate.

Barème	
Plac	Points
1	100
2	97
n	98 –n

Tout coureur classé marque un minimum de 20 points.

Article 3

Pour établir les classements finaux, seront pris en compte les x-y meilleurs résultats de chaque coureur, selon le tableau suivant :

Nombre de régates validées (x)	**Nombre de régates supprimées (y)**		
	Atlantique, Grand Est	Manche Est	Méditerranée
2	Aucune	Aucune	Aucune
3			
4	Une		Une
5		Une	
6	Deux	Deux	Deux
7			
8	Trois	Trois	
9			

Le vainqueur sera le barreur totalisant le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés de la façon suivante :

- Championnat de Méditerranée : selon le principe de l'annexe A des RCV en cours en faveur du concurrent ayant le plus de places de 1er puis en cas d'égalité persistante de places de 2ème, etc. Les régates retirées n'entrent pas en ligne de compte. Si l'égalité persiste, c'est le classement à la dernière régate courue qui sera utilisé. S'il l'égalité persiste toujours, ce sera le classement à l'avant-dernière régate courue qui sera utilisé, etc... jusqu'à ce qu'il y ait départage. (s x personnes égalités, on regarde la CM6, puis la CM5, puis la CM4 jusqu'à ce que l'on puisse les départager). Si l'égalité persiste toujours, ce sera le classement à l'avant-dernière régate courue qui sera utilisé, etc... jusqu'à ce qu'il y ait départage."

- Championnat du Grand Est : en fonction du plus grand nombre de points de toutes les régates courues. S'il reste encore des ex-aequo, ils seront départagés suivant le total moins une manche.
- Championnat Atlantique et Championnat de Manche Est : suivant leur résultat sur la dernière régate.

Les classements suivants seront établis :

Classements	Champt de Méditerranée			Champt Atlantique		Champt de Manche Est			Champt du Grand Est		
	ILCA 7	ILCA 6	ILCA 4	ILCA 7	ILCA 6 et 4	ILCA 7	ILCA 6	ILCA 4	ILCA 7	ILCA 6	ILCA 4
Gén.	⚐	⚐	⚐	⚐	⚐	⚐	⚐	⚐	⚐	⚐	⚐
Espoir									⚐	⚐	
Master	⚐	⚐		⚐	⚐	⚐	⚐		⚐	⚐	
Fém.		⚐	⚐		⚐		⚐	⚐ (1ère)		⚐	⚐

Championnat de Méditerranée : Le championnat ne sera pas validé si seulement une ou deux manches du championnat sont courues. Deux courses sont nécessaires pour valider une manche du championnat de méditerranée. Le classement des clubs sera établi par addition des points du classement général des trois meilleurs coureurs de chaque club.

Article 4

Les participants doivent être membres d'ILCA FRANCE, à jour de leur cotisation pour l'année en cours et licencié à la FFV ou, s'ils sont étrangers, doivent présenter une carte EURILCA valable pour l'année en cours.